

**Avenant n°3
au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)
2022-2025 conclu en date du 21 décembre 2022**

Entre, d'une part :

Le Département de La CREUSE, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Valérie SIMONET, dûment habilitée à signer le présent avenant par décision de la Commission permanente en date du 23 mai 2025, ci-après dénommé "le Département"

et, d'autre part :

Mme Martine SEBENNE, Présidente de l'association d'aide à domicile AGARDOM, dénommée « l'organisme gestionnaire »

Les articles suivants viennent modifier le CPOM.

2-2 bis Objectif(s) fixés en contrepartie du versement de la dotation complémentaire mentionnée à l'article L.314-2-1 du CASF

En réponse à l'Appel à projet 2025 relatif à l'attribution du complément qualité en faveur des Services Autonomie à Domicile - Aide, AGARDOM a souhaité procéder à différentes modifications portant tant sur la répartition des crédits initialement alloués que sur le contenu même du plan d'actions. La Commission qui assure l'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'AAP 2025 a été réunie le 12 février 2025.

Les évolutions du plan d'actions motivées par l'organisme gestionnaire, validées par la Commission, requièrent une actualisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens conclu en date du 21 décembre 2022.

3bis-2 Dispositions relatives à la dotation complémentaire

Conformément à l'article 7, les parties ont convenues, d'un commun accord, la prorogation d'un an du CPOM soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les moyens prévisionnels alloués seront, sous réserve d'obtention par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie des crédits dédiés, identiques à ceux initialement octroyés au titre de 2025 à savoir 565 107 €.

L'ANNEXE III (Fiches - Action) et l'ANNEXE IV (Tableau synthétique de suivi financier des objectifs en lien avec la dotation complémentaire) ci-jointes seront ainsi amendées pour permettre une réaffectation de crédits, la mise en place d'initiatives nouvelles ainsi que la prorogation d'un an du dispositif.

Les autres dispositions du CPOM demeurent inchangées.

Fait à Guéret, le / /

Pour le Département
La Présidente du Conseil départemental

Pour l'organisme gestionnaire
La Présidente

ANNEXE III – avenant n°3

Fiche action complémentaire

Orientation stratégique 1 : Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités

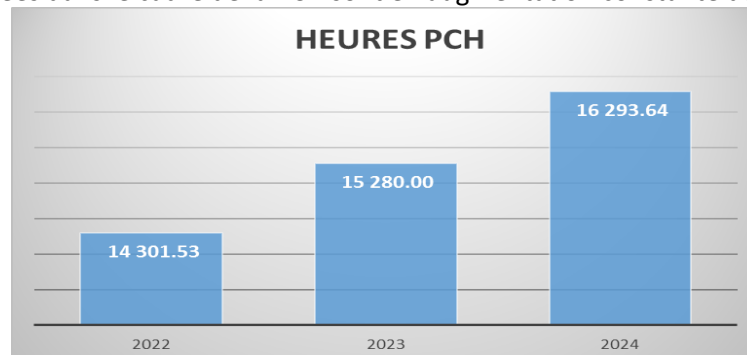
1. Enjeux

Mieux accompagner les bénéficiaires en développant les compétences des salariés sur le handicap psychique et sur les troubles cognitifs en mettant en place des ateliers avec différentes thématiques.

2. Description

1. 3 – Développer les compétences des salariés avec la mise en place d'ateliers

Les heures effectuées dans le cadre de la PCH sont en augmentation constante depuis 2022 :



La nouvelle politique de la MDPH ouvrant la PCH au handicap psychique, nous oblige à revoir nos pratiques et à mieux connaître certaines pathologies afin d'éviter la rupture d'accompagnement. Dans ce cadre nous avons rencontré l'Equipe Mobile Réhabilitation Handicap psychique et France Alzheimer qui proposent de nous accompagner sur certaines thématiques : les addictions, la schizophrénie, le syndrome de Diogène, Alzheimer,

Nous souhaitons mettre en place plusieurs ateliers une fois par mois sur ces thématiques et faire intervenir l'équipe lorsque les aides à domicile seront en difficultés pour mieux accompagner leurs bénéficiaires.

3. Estimation

Nbr ateliers	nbre salariés/ atelier	Nbre d'heures	cout horaire	COUT TOTAL
8	10	2.5	19.65 €	3 930.00 €
FRAIS DE DEPLACEMENT				
31 kms / atelier X 8 ateliers X 10 salariés X 0.40€ =				992.00 €
COUT TOTAL ACTION				4 922.00 €

COUT TOTAL : 4 922€

4. Evaluation :

- Nombre d'ateliers proposées et nombre de participants
- Enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires de l'action
- Evolution du nombre d'heures PCH

ANNEXE III – avenant n°3

Fiche action complémentaire

Orientation stratégique 3 : CONTRIBUER A LA COUVERTURE DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

1. Enjeux

Intervenir sur l'ensemble des communes de la Creuse afin que chaque personne en ayant le besoin puisse être accompagné.

2. Description

3.1 – Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides

Au 01/01/2025 31 aides à domicile louent un véhicule de fonction et au 01/07/2025, 6 aides à domicile bénéficieront également d'une voiture hybride en location.

3. Estimation

Augmentation des loyers de 100€ mensuel :

ANNEE 2025	
Sur toute l'année : 31 SALARIES X 100€/MOIS X 12 MOIS =	37 200.00 €
AU 01.07.2025 : 6 SALARIES X 100€/MOIS X 6 MOIS =	3 600.00 €
GESTIONNAIRE DE FLOTTE =	2 000.00 €
TOTAL	42 800.00 €

4. Evaluation

- Nombre de véhicules en location.
- Enquête annuelle de satisfaction auprès des bénéficiaires

ANNEXE III – avenant n°3

Fiche action complémentaire

Orientation stratégique 5 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS

5.1 – Accompagner la transformation organisationnelle du service « le meilleur à venir »

1. Enjeux

Agardom poursuit la mise en place des équipes autonomes.

Souhait de valoriser et d'améliorer la qualité de vie au travail des acteurs du domicile

Souhait de se transformer pour prendre soin des bénéficiaires et des salariés.

2. Description

Le projet d'innovation managériale vise à valoriser le travail des aides à domicile en les responsabilisant davantage dans la maîtrise du temps de travail. Cette amélioration des conditions de travail doit conduire aussi à alléger la planification au niveau des responsables de secteur pour se recentrer sur le projet de vie et le suivi du bénéficiaire. Cette démarche doit apporter une meilleure prise en charge du bénéficiaire par une plus grande prise en compte de ses besoins.

Cette innovation permet aussi d'améliorer la qualité de vie au travail, et par la même de diminuer l'absentéisme, et réduire le turn-over auquel les bénéficiaires sont souvent confrontés.

Nous avons rajouté dans le cout des Equipes autonomes l'heure d'organisation/salarié/mois. En réalité, pour les salariés travaillant en équipes autonomes, nous remarquons un surplus de travail nettement supérieur à 1 heure par mois. Les diverses transmissions concernant leurs bénéficiaires : (hospitalisation, information sur l'état de santé, changement de planning et autres...) et les modifications de planning en cas de maladie ou d'absence d'un collègue se font pendant le temps de coordination mais également hors temps de travail. Lors des entretiens professionnels, les aides à domicile nous ont signalé ces communications au sein de leur équipe. Pour les salariés qui ne sont pas en équipes autonomes et afin de répondre à leurs interrogations et les préparer à ce nouveau mode de management participatif, les aides à domicile qui ne sont pas rentrés dans le dispositif assistent à raison d'une heure par mois à une réunion de coordination de leurs collègues du même secteur.

3. Estimation

Au 31.12.2025, l'ensemble des salariés sera en équipes autonomes et aura suivi les 21 h de formation.

COUTS SALARIAUX	Nombre	Coût salarial
Heures de coordination AD	9 745.00	191 489.25 €
Heures de formation	1 820.00	35 763.00
TOTAL	227 252.25 €	
INFORMATIQUE	61 652.40 €	
Arche abonnement mobile	58 052.40 €	
Achat de 6 ordinateurs portables	3 600.00 €	
	31/12/2025	
Heures de formation	35 763.00 €	
Heures de coordination	191 489.25 €	
Informatique	61 652.40 €	
COUT TOTAL	288 904.65 €	

4. Evaluation (quantitative et qualitative) – mesure d'impact

- Nombre d'équipes déployées
- Evolution du turn over à domicile
- Enquête de satisfaction auprès des aides à domicile

ANNEXE III – avenant n°3

Fiche action complémentaire

Orientation stratégique 5 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL DES INTERVENANTS

5.7 – Favoriser l'accès aux soins des IAD

1. Enjeux

L'association souhaite permettre à ses professionnels de pouvoir bénéficier d'une meilleure couverture en soin

2. Description

Afin de faire évoluer la couverture en soin de chaque intervenant.e.s, l'association souhaite leur proposer de bénéficier d'une couverture en soins plus importante en prenant en charge le différentiel de la prise en charge supérieure.

Une augmentation de 20% de la complémentaire santé de 2024 à 2025.

Le différentiel pris en charge jusqu'en 2024 était de 13 €, nous souhaitons l'augmenter de 20% ce qui le passerait à 15.60 € /salarié.

3. Estimation

Le coût du différentiel est de 15.6. € par intervenant.e.s soit $15.60€ \times 188 \times 12 = 35\,194€$

4. Calendrier

Toute l'année

5. Evaluation (quantitative et qualitative) -mesure d'impact

- Nombre de professionnels ayant bénéficié d'une meilleure couverture santé

Tableau synthétique de suivi des objectifs en lien avec la dotation complémentaire - AGARDOM

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

S²LOW

Publié le

ID : 023-222309627-20250711-CD2025_0069A-DE

Objectifs stratégiques (mentionnés à l'article L.314-2-2 du CASF)	Objectifs opérationnels - actions	Montants prévisionnels				
		2022	2023	2024	2025	2026
1 - Accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités	Développer le travail en binôme en faveur des bénéficiaires de l'APA Gir1 et 2	781	2 344	500	1 000	2 344
	Soutenir l'exploitation du LABEL HANDEO	13 363	40 820	18 415	0	4 455
	Développer les compétences des salariés - accompagnement PH psy	0	0	2 948	4 912	0
	Mettre en place un outil collaboratif de partage de données	0	0	11 586	0	0
	TOTAL ANNUEL	14 144	43 164	33 449	5 912	6 799
2 - Intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les weekd-ends et les jours fériés	Garantir la continuité de service par des astreintes	16 968	50 903	40 000	40 000	0
	Améliorer la solvabilisation des interventions isolées	5 120	15 360	11 000	12 000	15 360
	Mieux solvabiliser les interventions Dimanches et jours fériés	0	52 484	45 000	45 000	0
	TOTAL ANNUEL	22 088	118 747	96 000	97 000	15 360
3 - Contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire	Déployer une flotte de voitures de fonction hybrides	1 088	6 828	45 600	42 800	32 332
	Développer l'autopartage	922	3 688	3 688	3 688	3 688
	Expérimenter l'utilisation de véhicules sans permis	39 000	1 080	2 253	2 282	1 080
	Favoriser la continuité des interventions par la mise à disposition de véhicules de service	1 600	10 200	8 169	10 800	21 600
	Sécuriser les déplacements des salariés par l'acquisition de pneus adaptés aux conditions climatiques locales	0	36 000	18 000	18 000	36 000
	Mieux prendre en compte les frais de déplacement dans un département rural à l'habitat isolé	14 333	43 000	32 500	32 500	43 000
	Proposer aux salariés sans permis de conduire de passer le BSR	0	0	3 000	0	0
	TOTAL ANNUEL	56 943	100 796	113 210	110 070	137 700
4 - Apporter un soutien aux aidants des personnes accompagnées	Propose un café des aidants	0	3 800	0	0	7 601
	Associer les aidants à l'élaboration, au suivi du projet de vie	0	1 834	0	0	3 668
	TOTAL ANNUEL	0	5 634	0	0	11 269
5 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants	Accompagner la transformation organisationnelle du service "Le meilleur à venir"	53 492	114 406	265 451	288 905	253 266
	Conforter la politique de prévention des risques professionnels en mutualisant des ressources expertes	2 476	30 000	31 486	36 700	50 000
	Renforcer la pratique du tutorat	0	0	10 000	13 000	19 257
	Développer la reconnaissance des IAD par des présentations de leur métier	74	441	0	0	441
	Valoriser le présentéisme par une prime assiduité	18 000	54 000	37 062	37 062	0
	Poursuivre les groupes de parole / analyse de la pratique	0	0	7 100	2 000	15 183
	Favoriser l'accès aux soins des IAD	0	31 200	27 000	35 194	31 200
	Promouvoir une culture du "prendre soin de soi" chez les IAD	0	4 000	1 000	0	4 000
	Participer à l'étude départementale de besoins auprès des aides à domicile	1 938	4 523	0	0	0
	Implication des assistants de vie dans le projet d'intervention	0	0	6 484	0	0
	TOTAL ANNUEL	75 980	238 570	385 583	412 861	373 347
6 - Lutter contre l'isolement des personnes accompagnées	Proposer des temps de loisir via une solution de réalité virtuelle	0	18 646	0	0	0
	Mettre en place un service animation	0	15 632	6 939	13 000	20 632
	TOTAL ANNUEL	0	34 278	6 939	13 000	20 632
TOTAL GENERAL		169 155	541 189	635 181	638 843	565 107
Soit un montant cumulé sur la durée du CPOM de :				2 549 474		